

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **636/2025/CAB**
Conseil d'Administration du 20 juin 2025

Sujet : Convention d'objectifs et de moyens avec Limoges Métropole : Programme d'actions 2025

L'Université de Limoges a noué depuis 2021 **dans le cadre d'une convention cadre tripartite, un partenariat avec Limoges-Métropole et la Ville de Limoges**, dont les principes et les thématiques sont en adéquation avec les compétences dévolues à chacun des partenaires, en termes de **stratégie d'innovation territoriale, d'attractivité et de rayonnement du territoire**.

Sur la base de cette convention cadre qui a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2025, par décision de notre CA en date du 24 octobre 2024, **une convention bilatérale** passée selon un rythme annuel entre **notre établissement et la Communauté Urbaine** vient définir, notamment par **les programmes d'actions** dont elle est assortie, **les conditions et modalités de cette coopération** au travers des financements alloués à ce titre par Limoges-Métropole.

C'est précisément le but de la présente convention qui détaille le programme d'actions défini entre la communauté urbaine et l'université pour l'année 2025, à l'issue **d'un travail de concertation interne avec les différents porteurs de projets** correspondant aux différentes actions qui ont pu être retenues et valorisées au sein **d'une enveloppe de 180 000 €** qui traduit l'engagement financier de l'EPCI au regard de notre établissement.

Ces actions et leurs valorisations financières respectives, figurent dans le tableau ci-après :

Axe	Action	Cofinancement
FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS	Séminaire résidentiel à destination des étudiants en master et doctorat	19 000€
	Reconduite du prix de thèse de Limoges Métropole ciblé innovation.	3 000€
	Accompagnement des étudiants participant aux Ateliers de l'Innovation mis en place par l'IAE.	10 000€
SOUTENIR LA RECHERCHE APPLIQUEE ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE	Soutien aux colloques	24 000€
	Soutien aux projets de prématuration.	60 000€

ATTRIRER DES ETUDIANTS, CHERCHEURS ET PORTEUR DE PROJETS	Soutien à la mobilité étudiante entrante.	14 000€
	Soutien à des actions de recherche du Centre de Droit et d'Economie du Sport.	10 000€
	Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.	40 000€
	TOTAL	180 000€

Après échanges en séance, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'approbation de ce programme d'actions 2025, qui constitue le corps même de la convention d'objectifs et de moyens qui sera passée avec la Communauté urbaine, et d'autoriser le Président de l'Université de Limoges à procéder à sa signature.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 23

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 9

Fait à Limoges, le 20 juin 2025

Le Président de l'Université

Vincent Jolivet

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juin 2025.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 23 juin 2025.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Programme d'actions 2025 de l'Université de Limoges soutenu par Limoges Métropole

Entre

Limoges Métropole, représentée par son Président, Monsieur Guillaume GUERIN, agissant en cette qualité et à ces fins autorisées par délibération du 24 juin 2025,

D'une part,

Et

L'Université de Limoges, représentée par son président Monsieur Vincent JOLIVET

D'autre part,

Préambule :

Limoges Métropole est depuis le 1^{er} janvier 2019 et le passage en communauté urbaine compétente en matière de soutien aux programmes de recherche et d'enseignement supérieur. De plus, par délibération du 10 février 2020, le conseil communautaire a validé les grandes orientations de la stratégie d'innovation territoriale. Cette dynamique a conduit Limoges Métropole à poursuivre son engagement aux côtés de l'Université de Limoges.

L'Université de Limoges par délibération du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2021 s'est prononcée favorablement sur la convention de partenariat 2021-2024 entre Limoges Métropole et la Ville de Limoges et L'Université de Limoges, autour d'axes prioritaires, de programme d'actions partenariales et de modalités de réalisation.

Par délibération en date du 10 octobre 2021, le conseil communautaire a adopté la convention cadre tripartite entre l'Université de Limoges, la Ville de Limoges et Limoges Métropole. Cette convention cadre, signée le 6 juillet 2022, fixe les orientations stratégiques de la collaboration entre les trois parties en matière de développement économique, attractivité et rayonnement du territoire.

La convention cadre définit plusieurs thèmes de collaboration pour la période 2021 – 2024 :

- Augmenter les synergies entre recherche d'excellence et entreprises ou acteurs du territoire,
- Mettre en place un environnement favorable à la gestion dynamique des données dans chaque projet dont la Smart City, la cybersécurité, le GIP RELIER,
- Accompagner le développement des filières déjà structurées sur le territoire : céramique, traitement de surface, matériaux, eau, électronique-photonique-hyperfréquences, santé humaine, animale, environnementale,
- Soutenir et coordonner les actions de valorisation et de transfert des résultats de la recherche,
- Favoriser l'entrepreneuriat, l'intrapreneuriat et l'insertion professionnelle des étudiants et des porteurs de projets,
- Insérer les projets d'innovation et de recherche du territoire dans des réseaux internationaux,
- Favoriser le rayonnement de l'Université de Limoges,
- Soutenir la culture scientifique, technique et industrielle afin de « donner à voir » des applications de la recherche universitaire et d'inciter les jeunes (notamment les étudiants à intégrer les filières développées sur le territoire,
- Favoriser l'innovation publique, sociale et managériale.

La présente convention entre Limoges Métropole et l'Université de Limoges, portant sur le programme d'actions pour l'année 2025, s'inscrit dans ces orientations stratégiques.

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir le concours financier de Limoges Métropole destiné à soutenir le programme d'actions suivant :

Favoriser l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle des étudiants :

- Séminaire résidentiel à destination des étudiants en master et doctorat pour sensibiliser à la démarche entrepreneuriale,

- Prix de Thèse de Limoges Métropole ciblé innovation,
- Dispositif d'accompagnement des étudiants participants aux ateliers de l'innovation de l'IAE initié en 2023.
- Soutenir la recherche appliquée et le développement des entreprises sur le territoire :
 - Dispositif de soutien aux colloques organisés par l'Université de Limoges portant sur des thématiques relatives à l'entrepreneuriat, au sport et/ou aux filières d'excellence de Limoges Métropole,
 - Soutien à des projets collaboratifs de pré-maturation relevant des compétences et/ou des filières prioritaires de Limoges Métropole permettant de développer une solution commerciale.
- Attirer les étudiants, des chercheurs et porteurs de projets :
 - Soutien à la mobilité étudiante entrante internationale : soutien à deux summer school, coopérations avec la Corée du Sud et avec le Vietnam
 - Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle par le soutien aux actions de médiation scientifique auprès du grand public.
 - Nouvelle action : Soutien à des actions de recherche du Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) au titre du laboratoire OMIJ – Institut de recherche GIO

Ces actions et le soutien de Limoges Métropole à celles-ci sont précisés dans le tableau annexé à la présente convention.

La convention fixe en outre les conditions du versement de la subvention ainsi que les obligations de chacune des parties.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date à laquelle elle aura acquis un caractère exécutoire et prendra fin après le versement du solde de la subvention prévue à l'article 7 de la présente convention.

Les différentes échéances de la présente convention sont donc les suivantes :

Période de réalisation du programme subventionné	1/01/2025 au 31/12/2025
Date limite d'envoi des justificatifs et de dépôt de la dernière demande de paiement (article 7):	31/10/2026
Date de fin de la convention :	Après le versement du solde de la subvention, suite au dépôt de la dernière demande de paiement.

Article 3 : Montant de la subvention

Limoges Métropole s'engage à verser à l'Université de Limoges une subvention de 180 000€ au titre du programme d'actions prévu pour l'année 2025.

Cette subvention sera exclusivement destinée à concourir à la réalisation des actions mentionnées à l'article 1 et dans le tableau annexé à la présente convention.

Article 4 : Conditionnalité du versement de la subvention

La contribution financière de Limoges Métropole est, en tout ou partie, versée à l'Université sous réserve du respect des deux conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits au budget de Limoges Métropole.
- le respect par l'Université des obligations mentionnées dans la présente convention.

Article 5 : Condition d'utilisation de la subvention

La contribution financière apportée par Limoges Métropole à l'Université ne devra être utilisée que pour appuyer les actions prévues dans le programme d'actions.

Article 6 : Modalités de versement de la subvention

Limoges Métropole s'engage à verser 180 000€ à l'Université de la manière suivante :

- Pour chaque action, un acompte de 50 % du montant précisé dans le tableau annexé à la convention, à compter du déclenchement de l'action par lettre de demande de paiement d'acompte,
- Le solde de 50% sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés, après production des pièces suivantes, avant le 30 juin 2026 : le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre des actions 2025, la copie certifiée conforme par la Présidente de l'Université du budget et des comptes de l'exercice écoulé, le rapport d'activité et la demande de paiement.

En cas de sous réalisation d'une ou plusieurs actions, l'Université s'engage à produire une argumentation permettant d'établir les actions réalisées en faveur de l'atteinte de l'objectif et expliquant les raisons de la non-atteinte de l'objectif, par courrier recommandé avec accusé de réception. Un principe de prorogation de l'aide pourrait alors être envisagée dans ce cas assorti d'un avenant à la présente convention.

La contribution financière est crédited au compte de l'Université de Limoges selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

N° IBAN | _____ | _____ | _____ | _____ | _____ | _____ | _____ | _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ |
BIC | _____ | _____ | _____ | _____ | _____ | _____ | _____ |

L'ordonnateur de la dépense est le Président de Limoges Métropole.

Le comptable assignataire est Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Municipale.

Article 7 : Engagement de l'Université

7.1 L'Université s'engage à fournir :

- un bilan d'ensemble qualitatif et un bilan financier validé par l'agent comptable de l'Université **avant le 31 octobre 2026**. Limoges Métropole procédera alors à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'Université de Limoges de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur le plan qualitatif comme quantitatif.

7.2 Responsabilités – Assurances

Les activités accomplies par l'Université dans le cadre de la présente convention sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle devra donc souscrire tout contrat d'assurance de sorte que la responsabilité de Limoges Métropole - Communauté urbaine ne puisse être recherchée à ce sujet.

7.3 Obligations diverses – Impôts et taxes

L'Université se conformera aux prescriptions législatives et réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

Article 8 : Évaluation

Limoges Métropole procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'Université, de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

Article 9 : Contrôle de Limoges Métropole

Pendant et jusqu'au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par Limoges Métropole. L'Université s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication peut entraîner, selon les cas, la suppression ou le réversement de toute ou partie de la subvention.

Limoges Métropole contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. S'il apparaît que le montant de la subvention dépasse le coût du projet, l'Université devra reverser à Limoges Métropole le montant de la partie de la subvention excédent la mise en œuvre du projet.

Article 10 : Communication

Article 10.1 Echange entre les parties

Sans préjudice des autres stipulations issues de la présente convention, les parties échangent par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'inexécution, de modification ou de retard dans la mise en œuvre du projet subventionné, l'Université en informe Limoges Métropole sans délai.

Article 10.2 : Communication externe

L'Université s'engage à utiliser le logo de Limoges Métropole sur tous les supports et documents de communication liés à l'exécution de la présente convention.

Article 11 : Responsabilités

En cas de non-respect de ses engagements contractuels par l'Université, Limoges Métropole se réserve la possibilité d'engager la responsabilité contractuelle de l'Université au regard de ses manquements. Dans cette hypothèse, Limoges Métropole met en demeure l'Université, par courrier envoyé avec accusé de réception, de se conformer à ses engagements contractuels. A défaut de mise en conformité de l'Université dans un délai d'un mois, Limoges Métropole peut décider d'aller jusqu'à résilier la convention pour faute, entraînant une obligation de versement de la subvention octroyée.

Article 12 : Avenant

La présente convention peut être modifiée par avenant signé par les parties aux présentes. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. A défaut de réponse par l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois suivant la notification de la demande, la demande est considérée comme refusée. Toutefois, dans le cas du changement de coordonnées bancaires du cosignataire, un courrier simple du représentant légal du cosignataire, accompagné du nouveau RIB, se révèlera suffisant, dispensant de la passation d'un nouvel avenant.

Article 13 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, selon les modalités énoncées à l'article 12 de la convention.

Limoges Métropole peut résilier sans indemnité la présente convention de manière unilatérale pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au plus tard à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la notification de la lettre recommandée avec accusé de réception informant l'Université de la résiliation unilatérale de la convention.

Article 14 : Abandon du programme d'actions par l'Université

Dans le cas où les actions seraient abandonnées en cours de réalisation, les sommes versées par Limoges Métropole, en application de l'article 1 de la présente convention, à l'Université devront être intégralement remboursées à Limoges Métropole.

Article 15 : Recours

En cas de litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention ou dans l'interprétation de ses stipulations, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable.

Si un tel accord ne peut être trouvé, la procédure contentieuse sera portée devant le Tribunal administratif de Limoges.

Fait en un exemplaire à Limoges, le

Pour Limoges Métropole

Le Président

Guillaume GUERIN

Pour l'Université de Limoges

Le Président

Vincent JOLIVET

Programme d'actions 2025 – Université de Limoges

AXE	NOM ET DESCRIPTION DU L'ACTION	OBJECTIF(S)	AIDE PROPOSÉE (COFINANCEMENT)
	<p>Séminaire résidentiel à destination des étudiants en master et doctorat pour sensibiliser à la démarche entrepreneuriale : cofinancement d'un séminaire pour accompagner les étudiants dans un projet de création d'entreprise par une équipe de consultants, de chercheurs et de chefs d'entreprise.</p> <p>A ce titre le dispositif Pépite Limoges organisera un Boot Camp résidentiel intensif de deux jours et demi, destiné à 30 à 40 doctorants, élèves ingénieurs et étudiants en master motivés par l'entrepreneuriat. Ce séminaire interdisciplinaire, vise à développer des compétences transversales (gestion de projet, créativité, communication, leadership, travail en équipe) et à faire émerger des projets collaboratifs répondant à des défis territoriaux.</p> <p><i>Les participants travailleront sur des thématiques en lien avec les enjeux de Limoges Métropole : transition écologique, mobilité durable, attractivité économique, santé et silver économie, numérique éthique, agriculture urbaine...</i></p>	<p>Sensibiliser les doctorants au monde de l'entreprise, aux potentialités d'entreprendre, de créer et de développer leur projet. Valoriser le potentiel professionnel des docteurs.</p> <p>Limoges Métropole sera attentive au fait que les challenges de projets soient basés sur des propositions d'entreprises du territoire et puissent être accompagnés post séminaire.</p>	19 000€
	<p>Reconduite du prix de thèse de Limoges Métropole ciblé innovation</p> <p>Pour récompenser les travaux exceptionnels, un prix de thèse est décerné par Limoges Métropole depuis 2020. Il met l'accent sur le potentiel d'innovation de la recherche, la présence d'une composante entrepreneuriale dans l'avenir du projet de recherche et l'ancre territorial des travaux (partenariats avec d'autres laboratoires ou entreprises du territoire, potentiel de valorisation des travaux de recherches au sein du territoire de Limoges Métropole).</p> <p>Une intervention du Président ou d'un élu de l'EPCI pourra être étudiée dans le cadre de la remise du prix.</p>	Promouvoir les travaux exceptionnels de recherche.	3 000€

FAVORISER L'ENTREPRENEURIAL ET L'INSERCTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS

SOUTENIR LA RECHERCHE APPLIQUÉE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE	
<p>Accompagnement des étudiants participant aux Ateliers de l'Innovation mis en place par l'IAE</p> <p>Dans l'optique d'ancre l'IAE Limoges dans son territoire et de rapprocher ses étudiants de l'entrepreneuriat, cette innovation pédagogique amène les étudiants à s'impliquer dans l'écosystème de l'Ecole, en travaillant en groupes pluridisciplinaires sur des défis innovants apportés par des entreprises / associations locales, ou imaginés par eux-mêmes selon le niveau d'études. Ce programme contribue à l'attractivité des formations de l'IAE Limoges par sa différence et son accent entrepreneurial, mais également, au développement du territoire par le fruit que le travail de nos étudiants apporte aux entreprises qui y participent ; sachant que la mise en réseau entre les étudiants et les entreprises est non négligeable.</p> <p>Limoges Métropole sera associé à la sélection des projets ainsi qu'à la finale des Ateliers de l'Innovation.</p> <p>Soutien aux colloques organisés par l'Université de Limoges portant sur des thématiques relatives à l'entrepreneuriat, aux filières d'excellence du territoire (électronique-photonique-hyperfréquences, céramique et traitement de surface, numérique-cyber, santé et autonomie, eau et environnement, agriculture-agroalimentaire, ...) et/ou au sport y compris les colloques portés par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) dans le cadre des recherches menées à l'Université de Limoges.</p> <p>L'Université lancera un Appel à Manifestation d'Intérêt en interne pour identifier les colloques portant sur les thématiques relatives à l'entrepreneuriat, aux filières prioritaires et/ou en lien avec les entreprises du territoire.</p> <p>Limoges Métropole sera associé à la communication de chaque colloque soutenu, une intervention du Président ou d'un élu de l'EPCI pourra être étudiée.</p> <p>L'Office de Tourisme Intercommunal pourra être associé à l'élaboration des programmes de visite.</p> <p>Limoges Métropole ne prendra pas en charge les coûts liés aux frais de réception et de location de salle.</p>	<p>Faire bénéficier les étudiants participant aux Ateliers de l'Innovation de chèques prestation afin de favoriser la création de "preuves de concept" et/ou de prototypes.</p> <p>L'aide maximale pour un projet s'élève à 2500€.</p> <p>10 000 €</p> <p>Promouvoir les filières d'excellence du territoire et la recherche académique.</p> <p>Limoges Métropole soutiendra les colloques en fonction de leur portée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cible locale : 1000€ - cible régionale : 2000€ - cible nationale ou internationale : 4000€ <p>Enveloppe maximale : 24 000 €,</p>

ATTRIER DES ETUDIANTS, CHERCHEURS ET PORTEUR DE PROJETS	
<p>Soutien aux projets de pré-maturatation. L'action « Soutien aux projets de pré-maturatation » vise à promouvoir le transfert de technologie entre la recherche et le monde universitaire en permettant le développement de solutions commerciales en lien avec une entreprise du territoire ou par la création d'une entreprise innovante dans le domaine des compétences et/ou des filières prioritaires de Limoges Métropole.</p> <p>Elle constitue un soutien précieux, dans une logique de sécurisation et d'accélération des projets, afin de permettre notamment la confrontation de la technologie au marché et le renforcement des preuves de concepts associées. Brique préalable essentielle pour des actions de maturation ultérieures d'envergure efficaces, cette dernière est systématiquement construite en parallèle d'un accompagnement étroit des porteurs sur la partie création d'entreprise par l'incubateur de l'AVRUL pour augmenter son impact.</p> <p>Chacun de ces projets pourra être soutenu à hauteur maximale de 20 000€, sous réserve que le taux d'intervention de Limoges Métropole n'excède pas 50% de l'assiette du projet de l'Université.</p>	<p>Promouvoir le transfert de technologie entre la recherche et le monde socio-économique.</p> <p>60 000 €</p>
<p>Soutien à la mobilité étudiante entrante :</p> <p>1. Organisation de « Summer Schools »</p> <p>La mise en place de programmes courts type "Summer Schools" a pour objectif de faire la promotion d'Unilim, de Limoges Métropole et des richesses de son patrimoine culturel, historique et industriel, en proposant des programmes sur mesure constitué pour répondre à des commandes de nos partenaires. Tous les acteurs du territoire sont impliqués dans ces programmes : Université, Mairie, Limoges Métropole, acteurs industriels (Legrand par exemple) et culturels...ce qui en fait la particularité et la richesse.</p> <p>En 2025, 2 programmes « French savoir-faire in Limousin »:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Santa Fe College (Floride) : 31/05-13/06 <ul style="list-style-type: none"> ■ 9 étudiants et 3 accompagnateurs ○ Oklahoma State University : 12/06-26/06 <ul style="list-style-type: none"> ■ 13 étudiants et 3 accompagnateurs <p>2. Coopération avec la Corée du Sud</p> <p>L'objectif est de mener une mission exploratoire d'une semaine afin d'approfondir les collaborations éducatives et de recherche entre des institutions académiques et industrielles en Corée du Sud.</p>	<p>Promouvoir l'Université de Limoges, le territoire de Limoges Métropole et les richesses de son patrimoine culturel, historique et industriel.</p> <p>Positionner Limoges en tant que territoire attractif pour les étudiants internationaux afin qu'ils deviennent des ambassadeurs du territoire.</p> <p>Le soutien de Limoges Métropole se répartit de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux Summers Schools: 2 000€ par Summer Schools, soit: 4 000€ - Coopération avec la Corée du Sud : 6 000€ - Coopération avec le Vietnam (Université de Hanoï) : 4 000€ <p>Limoges Métropole sera attentive au fait que les étudiants entrants puissent bénéficier d'un programme de découverte des entreprises et des savoir-faire locaux.</p>

<p>La Corée du Sud est un partenaire stratégique idéal pour l'Université de Limoges en raison de son fort investissement dans la recherche, la technologie et l'innovation, notamment dans des domaines "matériaux avancés, cybersécurité, santé et intelligence artificielle". Sa culture de la coopération universitaire et son excellence scientifique en font un terrain fertile pour des projets conjoints.</p> <p>De plus, la présence sur place de la filiale du groupe Legrand, ancrée à Limoges, constitue un levier concret pour développer des synergies académiques et industrielles durables.</p> <p>Devant l'intérêt croissant pour la langue et la culture coréenne, et suite à des retours positifs, UNILIM déposera à nouveau en 2026 un projet de création d'un Institut Sejong (centre d'éducation de la langue de la culture coréennes sur le modèle des Instituts Confucius chinois).</p>	<p>3. Coopération avec le Vietnam (Université de Hanoï)</p> <p>L'objectif est de mener une mission exploratoire d'une semaine afin d'approfondir les collaborations enseignement et recherche entre les institutions académiques de Hanoï et de Limoges, en particulier par la promotion de thèmes liés aux pratiques durables.</p> <p>Il s'agira d'établir un nouveau pont académique entre les universités de Limoges et de Hanoï par le biais d'une convention d'enseignement et de recherche sur le thème de la résilience écologique, de la durabilité, des méthodologies de recherche.</p> <p>A ce titre, le programme transdisciplinaire TRUST Limoges-Hanoï vise à établir des premiers contacts pour explorer des partenariats possibles dans les domaines de la céramique, de la culture, et de la gestion de la crise climatique afin de favoriser des programmes collaboratifs alignés sur les besoins régionaux et les défis mondiaux.</p> <p>L'Office de Tourisme Intercommunal pourra être associé à l'élaboration des programmes de mobilité entrante.</p> <p>Chaque événementiel devra inclure dans son programme des visites sur sites avec des entreprises du territoire, destinées à profiler des futures collaborations scientifiques.</p>	<p>Soutien à des actions de recherche du Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) au titre du laboratoire OMII – Institut de recherche GIO</p> <p>10 000 €</p>

<p>Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.</p> <p>L'université de Limoges porte une stratégie « Science et Société » autour de 3 grandes priorités, véritables enjeux de société, que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Priorité 1 : Susciter la curiosité aux sciences et aux carrières scientifiques auprès des jeunes, donner envie des sciences ○ Priorité 2 : Partager la recherche et ses enjeux avec tous les publics ○ Priorité 3 : Favoriser la participation citoyenne à la recherche, le dialogue scientifique citoyen et les sciences participatives <p>Programme prévisionnel 2025</p> <table border="1" data-bbox="473 1140 1060 1993"> <thead> <tr> <th data-bbox="493 1140 557 1993">Nature de la dépense</th> <th data-bbox="557 1140 620 1993">Nature de la dépense</th> <th data-bbox="620 1140 684 1993">Nature de la dépense</th> <th data-bbox="684 1140 747 1993">Nature de la dépense</th> <th data-bbox="747 1140 811 1993">Nature de la dépense</th> <th data-bbox="811 1140 874 1993">Nature de la dépense</th> <th data-bbox="874 1140 938 1993">Nature de la dépense</th> <th data-bbox="938 1140 1002 1993">Nature de la dépense</th> <th data-bbox="1002 1140 1065 1993">Nature de la dépense</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="557 1140 620 1993">Susciter la curiosité aux sciences et aux carrières scientifiques auprès des jeunes, donner envie des sciences</td> <td data-bbox="620 1140 684 1993">Accompagnement Scientibus</td> <td data-bbox="684 1140 747 1993">Accompagnement LusCi</td> <td data-bbox="747 1140 811 1993">Accompagnement Voyage Moléculaire</td> <td data-bbox="811 1140 874 1993">Parcours animation scientifique et filière d'excellence : Zoom Eau (Cf. infra focus 1)</td> <td data-bbox="874 1140 938 1993">Nuit des Chercheurs</td> <td data-bbox="938 1140 1002 1993">Conférences</td> <td data-bbox="1002 1140 1065 1993">TV réalité internationale</td> <td data-bbox="1065 1140 1129 1993">Café en musique</td> <td data-bbox="1129 1140 1192 1993">Plateforme de science participative</td> </tr> <tr> <td data-bbox="620 1140 684 1993">Partager la recherche et ses enjeux avec tous les publics (Cf. infra focus 2)</td> <td data-bbox="684 1140 747 1993">Accompagnement Scientibus</td> <td data-bbox="747 1140 811 1993">Accompagnement LusCi</td> <td data-bbox="811 1140 874 1993">Accompagnement Voyage Moléculaire</td> <td data-bbox="874 1140 938 1993">Parcours animation scientifique et filière d'excellence : Zoom Eau (Cf. infra focus 1)</td> <td data-bbox="938 1140 1002 1993">Nuit des Chercheurs</td> <td data-bbox="1002 1140 1065 1993">Conférences</td> <td data-bbox="1065 1140 1129 1993">TV réalité internationale</td> <td data-bbox="1129 1140 1192 1993">Café en musique</td> <td data-bbox="1192 1140 1256 1993">Plateforme de science participative</td> </tr> <tr> <td data-bbox="684 1140 747 1993">Favoriser la participation citoyenne aux sciences participatives</td> <td data-bbox="747 1140 811 1993">Accompagnement LusCi</td> <td data-bbox="811 1140 874 1993">Accompagnement Voyage Moléculaire</td> <td data-bbox="874 1140 938 1993">Parcours animation scientifique et filière d'excellence : Zoom Eau (Cf. infra focus 1)</td> <td data-bbox="938 1140 1002 1993">Nuit des Chercheurs</td> <td data-bbox="1002 1140 1065 1993">Conférences</td> <td data-bbox="1065 1140 1129 1993">TV réalité internationale</td> <td data-bbox="1129 1140 1192 1993">Café en musique</td> <td data-bbox="1192 1140 1256 1993">Plateforme de science participative</td> <td data-bbox="1256 1140 1319 1993">Rencontre étudiants-entreprises</td> </tr> <tr> <td data-bbox="747 1140 811 1993"></td> <td data-bbox="811 1140 874 1993"></td> <td data-bbox="874 1140 938 1993"></td> <td data-bbox="938 1140 1002 1993"></td> <td data-bbox="1002 1140 1065 1993"></td> <td data-bbox="1065 1140 1129 1993"></td> <td data-bbox="1129 1140 1192 1993"></td> <td data-bbox="1192 1140 1256 1993"></td> <td data-bbox="1256 1140 1319 1993"></td> <td data-bbox="1319 1140 1383 1993">Rencontre étudiants-entreprises</td> </tr> </tbody> </table>	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Susciter la curiosité aux sciences et aux carrières scientifiques auprès des jeunes, donner envie des sciences	Accompagnement Scientibus	Accompagnement LusCi	Accompagnement Voyage Moléculaire	Parcours animation scientifique et filière d'excellence : Zoom Eau (Cf. infra focus 1)	Nuit des Chercheurs	Conférences	TV réalité internationale	Café en musique	Plateforme de science participative	Partager la recherche et ses enjeux avec tous les publics (Cf. infra focus 2)	Accompagnement Scientibus	Accompagnement LusCi	Accompagnement Voyage Moléculaire	Parcours animation scientifique et filière d'excellence : Zoom Eau (Cf. infra focus 1)	Nuit des Chercheurs	Conférences	TV réalité internationale	Café en musique	Plateforme de science participative	Favoriser la participation citoyenne aux sciences participatives	Accompagnement LusCi	Accompagnement Voyage Moléculaire	Parcours animation scientifique et filière d'excellence : Zoom Eau (Cf. infra focus 1)	Nuit des Chercheurs	Conférences	TV réalité internationale	Café en musique	Plateforme de science participative	Rencontre étudiants-entreprises										Rencontre étudiants-entreprises
Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense	Nature de la dépense																																									
Susciter la curiosité aux sciences et aux carrières scientifiques auprès des jeunes, donner envie des sciences	Accompagnement Scientibus	Accompagnement LusCi	Accompagnement Voyage Moléculaire	Parcours animation scientifique et filière d'excellence : Zoom Eau (Cf. infra focus 1)	Nuit des Chercheurs	Conférences	TV réalité internationale	Café en musique	Plateforme de science participative																																								
Partager la recherche et ses enjeux avec tous les publics (Cf. infra focus 2)	Accompagnement Scientibus	Accompagnement LusCi	Accompagnement Voyage Moléculaire	Parcours animation scientifique et filière d'excellence : Zoom Eau (Cf. infra focus 1)	Nuit des Chercheurs	Conférences	TV réalité internationale	Café en musique	Plateforme de science participative																																								
Favoriser la participation citoyenne aux sciences participatives	Accompagnement LusCi	Accompagnement Voyage Moléculaire	Parcours animation scientifique et filière d'excellence : Zoom Eau (Cf. infra focus 1)	Nuit des Chercheurs	Conférences	TV réalité internationale	Café en musique	Plateforme de science participative	Rencontre étudiants-entreprises																																								
									Rencontre étudiants-entreprises																																								

Focus 1: Parcours animation scientifique et filière d'excellence : Zoom Eau

L'Université de Limoges souhaite aussi mettre en place un parcours d'animation scientifique et de valorisation des filières d'excellence, en urbain, sur le territoire de Limoges Métropole. Au travers de ce parcours, des outils de médiation pérenne seront développés.

- L'UL souhaite créer un parcours pédestre, où le visiteur pourra déambuler au travers d'un espace urbain jalonné de panneaux pédagogiques, d'expositions photos, permettant de découvrir les laboratoires de recherche et les composantes universitaires. Le parcours balisé mettra en valeur des objets scientifiques thématiques traduisant la richesse en recherche et en innovation

**un premier parcours pilote sera déployé sur le site de La Borie et s'accompagnera d'une médiation spécifique autour de l'eau. Le parcours sera mis en place sous réserve de l'obtention de financements FEDER et Région.*

***montant évalué à 100k€/parcours, 5 parcours envisagés.*

<p>des filières d'excellence, valorisant le patrimoine scientifique et les collections. Le parcours permettra aussi de découvrir le patrimoine végétal et les paysages du quotidien. Le parcours sera jalonné d'énigmes scientifiques sur les thèmes de recherche de chaque espace (énigmes créées par les chercheurs et les étudiants), de vidéos et d'expositions photos (concours photo des campus : photographier la science en train de se faire),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le chemin reliera les sites universitaires et pourra se parcourir librement, lors de temps spécifiques, il s'accompagnera de visites guidées et d'animations scientifiques et culturelles, - Des formats de médiation sur l'eau seront déployés plus spécifiquement dans le cadre du Grand Lab'Eau, et un espace spécifique dans l'esprit d'un laboratoire naturel sera dédié à de la médiation sur la préservation des milieux naturels, <p><u>Focus 2: Partager la recherche et ses enjeux avec tous les publics</u></p> <p>Cette stratégie de partage du savoir, des démarches scientifiques, des enjeux de la recherche et des réponses, se structurera autour d'actions qui concourent au rayonnement d'une université ouverte et innovante en lien avec son territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ancrer des événements fédérateurs dans lesquels la communauté universitaire peut partager ses connaissances au travers de dispositifs originaux et de moments d'échanges privilégiés : la Nuit de la recherche, - Favoriser l'interaction avec la société civile lors de conférences interactives (cycle de conférences grand public de chercheurs de l'Université de Limoges, conférences Science et Société du futur), - Raconter l'histoire de chercheurs, de personnels, d'étudiants lors de mobilités à l'international sous un format de confidence et selon une approche TV réalité, afin de mieux faire connaître ce pilier international fondamental pour l'université, - Favoriser des temps de rencontre chercheurs-étudiants dans les composantes, autour d'un café et en musique. 	<p>TOTAL 180 000€</p>